

LES DROITS CULTURELS EN NOUVELLE-AQUITAINE

LES SUITES DU RAPPORT

Le 20 novembre 2019 à la MECA à Bordeaux, s'est tenue, à l'invitation du Président de Région Alain Rousset une journée dédiée à la remise du rapport Droits culturels des personnes, préconisations pour la Nouvelle-Aquitaine qui a ouvert de nouveaux chantiers.

Par Aline Rossard et Éric Correia

Initiée en septembre 2017, la démarche régionale sur les droits culturels a mobilisé 75 personnes volontaires, donné lieu à plus d'une centaine de rencontres sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, au plus près des volontaires.

Le rapport final, *Préconisations pour la Nouvelle-Aquitaine*, a été remis à la Région en mars 2019. Aussi le 20 novembre dernier a été l'occasion de retrouver les volontaires pour lancer de nouveaux chantiers faisant espérer des perspectives pour toutes et tous.

Retour sur le 20 novembre 2019

Cette journée a réuni 70 personnes, volontaires de la démarche régionale, représentants des agences (OARA, ALCA, L'A.) et de réseaux (ASTRE, CINA), le Directeur et des cadres de la Direction Culture Patrimoine de la Région.

La matinée a été consacrée à la restitution du rapport par **Éric Correia**, élu régional à l'économie créative et aux droits culturels, **Jean-Michel Lucas**, co-pilote de la démarche et **Aline Rossard**, appuyée sur les témoignages de volontaires : Sylvie Balestra pour la Compagnie Sylex, Manée Tyssandier pour Peuple et Culture, Prosper Wanner pour la coopérative Les oiseaux de passages, Doette Brunet pour la SCIC Culture et Santé, Aurore Calverie pour La Métive, Bruno Brisson pour Musicalarue, Laurence Rouan, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Bergerac. Ce fut également l'occasion de présenter et de remettre la version résumée du rapport édité par la Région.¹

Alain Rousset est intervenu pour saluer le travail réalisé, remercier les volontaires et annoncer sa volonté d'engager la Région dans une nouvelle phase pour une meilleure prise en compte des droits culturels dans les politiques publiques. L'après-midi, Éric Correia a rappelé que la démarche régionale a permis, au travers du rapport, de fournir à la Région des éléments de compréhension sur les orientations nouvelles qui devraient être données à la conduite des projets artistiques et culturels pour tenir compte du référentiel des droits, ainsi que des

pistes pour adapter ses différents règlements d'intervention à cette nouvelle donne. Il rappelle que cette intégration se fait progressivement, au fur et à mesure de leur écriture ou réécriture.

Les suites à donner au rapport

Mais au-delà du rapport, les élus souhaitent disposer d'un texte de « cadrage » qui ouvrira le regard sur la manière dont le respect des droits culturels peut trouver une traduction au travers, non seulement de la politique culturelle régionale, mais aussi d'autres politiques régionales, comme le rapport en a ouvert la voie. Ce texte fera l'objet d'un travail de concertation avant d'être soumis à l'avis du CESER, puis au vote de l'Assemblée régionale.

Ce travail de concertation interrogera les grands objectifs qui ont fondé jusqu'ici l'intervention de la Région en matière culturelle, comme le soutien à la création professionnelle et à sa diffusion et son l'articulation à l'enjeu universel de libertés artistiques, comme le rapport le suggère. Une attention particulière sera portée aux acteurs structurants en relation avec les enjeux de mise en valeur en matière d'accompagnements de qualité des personnes. Il s'agira aussi d'interroger l'aménagement culturel du territoire qu'il faudrait faire évoluer de manière plus juste vers une approche globale de la vitalité des territoires en matière culturelle.

Les chantiers à venir

Éric Correia a annoncé poursuivre le partenariat noué avec la Ligue régionale de l'Enseignement pour permettre, notamment, que le poste d'Aline Rossard soit dédié à la promotion, la valorisation des droits culturels et à l'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent s'engager dans une réflexion sur l'adaptation de leur projet au référentiel des droits culturels.

De plus, la Région veut réfléchir plus précisément à deux propositions issues du rapport : instaurer un rendez-vous professionnel d'envergure régionale consacré aux droits culturels et qui pourrait prendre la forme d'un « Forum

des relations culturelles » ; constituer un comité composé de personnalités indépendantes qui soit garant du respect des libertés d'expression artistiques en Nouvelle-Aquitaine.

Il a aussi été décidé de constituer un groupe de travail, animé par Aline Rossard, pour chacun des quatre chantiers (texte de cadrage, forum des relations culturelles, culture des droits culturels, comité d'appréciation des restrictions à la liberté d'expression artistique) et de poursuivre la mise au travail des droits culturels pour mieux faire humanité ensemble.

MOUVEMENTS

- **Catherine Dété**, directrice du Théâtre du Cloître à Bellac succède à Jérôme Montchal à la direction des 3T à Châtelleraut. **Jérôme Montchal** est depuis septembre 2019 directeur de l'Équinoxe, scène nationale de Châteauroux.
- **Delphine Tissot** a été nommée directrice de Rock et Chanson à Talence (Gironde). Elle succède à **Patrice Digornay** qui prendra sa retraite fin février. Delphine Tissot était auparavant administratrice du Krakatoa. Rock et Chanson fait partie de la SMAC d'agglomération bordelaise avec trois autres structures : Le Krakatoa à Mérignac, Le Rocher de Palmer à Cenon et la Rock School Barbey à Bordeaux.
- **Maxime Leschiera** succède à **Jean-Luc Portelli** à la direction du Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux suite au départ à la retraite de ce dernier. Maxime Leschiera était directeur du Conservatoire de Rennes Métropole depuis septembre 2013. Il est par ailleurs président de l'association Conservatoires de France depuis mars 2018.
- **Benoît Sitzia**, compositeur, est depuis octobre 2019 directeur adjoint d'Ars Nova. Son rôle : contribuer à la construction du projet artistique et au développement de l'ensemble dirigé par Jean-Mickaël Lavoie.

1. À retrouver sur liguenouvelleaquitaine.org/droits-culturels-et-territoires